

Charte de fonctionnement de la salle polyvalente de l'internat

Temps de repas de 12h.

Cette charte vise à définir, d'une part les droits des personnes et d'autres part les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement.

En signant ce document, je fais preuve :

De Respect, d'Engagement et de Considération...

- ° Je respecte les autres, leur travail et leurs valeurs : compréhension et acceptation des différences de chacun,
- ° Je respecte les horaires d'ouverture de la salle polyvalente de l'internat : déposer les repas entre 8h15 - 8h25 et repas entre 12h00-12h55,
- ° Je respecte les locaux et le matériel mis à ma disposition (tables, micro-ondes/frigo, ...),
- ° Je m'engage à laisser les locaux aussi propres qu'à mon arrivée (nettoyage des tables, micro-ondes, frigo, « coup de balai » ...),
- ° Je m'engage à ne pas laisser des denrées périssables dans le local, ni frigo mis à notre disposition,
- ° Je m'engage à signaler tout incident ou dégradations,
- ° Je m'implique et inscris mon travail dans une démarche collective et dans le projet collectif : respecter cette charte.

Organisation :

- ° Le formateur en charge du groupe ouvre à 8h15 et 12h et referme la porte à 8h25 et 12h55,
- ° Il sera établi un planning de responsable du jour qu'en à la « vérification » que tout soit bien respecté le jour même (propreté des tables, de l'évier, du sol, petit local rangé, propreté du micro-ondes et pas de denrées périssables dans le frigo et propreté de celui-ci...)
- ° Aucun matériel n'est mis à disposition des apprenants autre que : tables, chaises, micro-ondes et frigo.

Cette charte peut évoluer dans le cadre d'un travail collectif.

Elle est affichée dans la salle de cours et dans la salle polyvalente.

Ce document est à signer électroniquement